

2023-29
28/09/2023

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU
DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES**

OBJET : MISE A JOUR DU PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT 2022 (ARTICLE 8)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 28 septembre à 16 heures 30, dans les locaux du SEY, 6 rue des artisans à Jouars-Pontchartrain, se sont réunis les membres du Bureau du Syndicat d'Énergie des Yvelines sous la présidence de Laurent RICHARD, Président.

Convocation en date du 20 septembre 2023.

Étaient présents : Michel ABRAHAM, Micha ACKERMANN, M'Barek BOUCHLLIGA, Benoît BOUHEBEN-DEMAY, Alain GAGNE, Jean-Luc GAGNIÈRE, Didier KENISBERG, Henri-Pierre LERSTEAU, Émile MANHES, Éric MARTIN, Vincent MEZURE, Serge MIRABELLI, Christophe MOLINSKI, Benoît PETITPREZ, Laurent RICHARD, Gérard SOLARO, Dominique TURPIN, Guy YVART soit 18 délégués présents. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer

Étaient absents excusés : Cédric AOUN, Marc BEAUMARCHAND, Rachid BOUHOUC, Michel CARRIÈRE, Bertrand COQUARD, Michel DELAMAIRE, Sandrine DOS SANTOS, Jean-Pierre HARDY, Christine HERREBRECHT, Stéphane JEANNE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Charles PRÉLOT, Christian PUPPINCK, Jean-Michel THIRANT, Maël WOTIN.

Michel ABRAHAM est nommé secrétaire de séance.

L'enveloppe initiale ENEDIS du programme 2022 est de 1 430 k€ correspondant à 3 575 k€ de travaux.

Le délai contractuel de commencement des opérations inscrites sur le programme 2022 est fixé au 31 décembre 2023. Les travaux doivent être achevés avant le 31 décembre 2024.

Vu la délibération 2020-18 du 5 novembre 2020 par laquelle le Comité donne délégation au Bureau pour les programmes de travaux en vertu de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le cahier des charges de concession signé entre le Syndicat d'Énergie des Yvelines et ENEDIS le 21 novembre 2019 ;

Vu la convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement et la sécurisation des réseaux électriques ;

Considérant l'annulation ou le report Impasse du Belvédère à Buc ; Rue du lavoir à Bullion ; Rue De Trappes et de l'Eglise à Chateaufort ; RD307 Route des Flambertins à Crespières ; Route Royale à Crespières ; Ruelle de la main et rue André Touraud à Guitrancourt ; Rue De la Libération à Longnes ; Rue Charles Legaigneur à Sainte-Mesme ; rue Gambetta à Le Mesnil-le-Roi ;

Considérant le regroupement des opérations pour le domaine de Granchamp Allée du Golf et Allée du Tapis Vert de la commune du PECQ ;

Considérant l'intégration des opérations rue du 11 novembre 1918 à Le Pecq, rue du Cas Rouge et rue du Paradis à Limetz-Villez, impasse de la Verte Salle à Orgeval, quartier Paul Brard à Conflans-Sainte-Honorine et Le Petit Plessis à Longvilliers ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE la mise à jour suivante du programme 2022 telle que détaillée ci-dessous :

COMMUNES	NOM DU PROJET	Programme 2022 voté le 4/02/2022	MAJ n°1 4/10/2022	MAJ n°2 28/09/2023
AUBERGENVILLE	Quartier de la Gare	42 107	42 107	42 107
BAILLY	Chemin des Moulineaux		50 000	50 000
BEYNES	Carrefour de la Ferme de l'Orme	38 000	38 000	38 000
BEYNES	Rue du Bois (entre le 17 et 37 - depuis le carrefour de la rue de Marcq jusqu'au n° 37 au niveau du carrefour de la rue du Bosquet)	84 000	84 000	84 000
BOUGIVAL	Rue de la Mare (du 1 au 23)	90 000	90 000	90 000
BUC	Impasse du Belvédère	41 898	41 898	-41 898
BUC	Avenue Jean Casale (entre le RP et l'impasse des Arcades)	39 813	39 813	39 813
BULLION	Rue du Lavoir (du 312 au 319) et rue du Clos Clément	62 000	62 000	-62 000
CERGY	Rue de Vauréal : tranche 1 - rue de Puiseux jusqu'au n°68	209 000	209 000	209 000
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Rue de Triel (entre la rue Legrand et la rue du Gal Leclerc)	131 000	-131 000	-131 000
CHATEAUFORT	Rues de Trappe et de l'Eglise		100 800	-100 800
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Quartier Paul Brard			140 768 €
CRAVENT	Rue André Mojard - RD52 (du n°17 jusqu'à la rue Magloire Douville)	100 000	100 000	100 000



COMMUNES	NOM DU PROJET	Programme 2022 voté le 4/02/2022	MAJ n°1 4/10/2022	MAJ n°2 28/09/2023
CRESPIERES	RD 307 -De la Route des Flambertins jusqu'à 240m après le panneau de sortie d'agglomération vers Feucherolles	70 000	70 000	-70 000
CRESPIERES	Route Royale – Entre les 2 routes du Hameau « Les Flambertins »	30 000	30 000	-30 000
ERAGNY-SUR-OISE	Boulevard de la Marne (entre RP des Vendanges et rue Buisson Moineau)	179 000	-179 000	-179 000
FRENEUSE	Rue Charles de Gaulle (du n° 130 jusqu'à l'intersection de la rue Criquet)	245 000	245 000	245 000
GAMBAIS	Chemin des Pimentières (n° 7) et chemin de la Butte Blanche	36 000	36 000	36 000
GOUPILLIERES	Grande Rue (du 16 au 21)	32 000	32 000	32 000
GUITRANCOURT	Ruelle de la Main et rue André Touraud	34 827	34 827	-34 827
LE MESNIL-LE-ROI	Rue du Général Leclerc (à partir du chemin des Gravieres), rue Carnot et rue de la Marne (du 29 au 25bis)	88 000	88 000	88 000
LE MESNIL-LE-ROI	Rue Gambetta (entre la rue Jean-Jaurès et l'avenue de la République)	129 000	129 000	-129 000
LE PECQ	Avenue de Verdun	95 000	95 000	95 000
LE PECQ	Domaine de Grandchamp - Allée du Golf	36 000	36 000	-36 000
LE PECQ	Domaine de Grandchamp - Allée du Tapis Vert (regroupée avec opération Allée du Golf)	66 000	66 000	-66 000
LE PECQ	Domaine de Grandchamp - Allée du Golf et allée du Tapis Vert			102 000
LE PECQ	Rue du 11 Novembre 1918 (du n° 44 au n°4)			205 000
LE PORT MARLY	Ruelle des Sœurs et rue de la Grande Pinte	17 424	17 424	17 424
LES MUREAUX	Rue de la Haye (entre la rue de Seine et la rue Clémenceau)	171 000	-171 000	-171 000
L'ETANG-LA-VILLE	Rue de Saint-Nom (entre la rue du Pré de l'île et l'allée de la Croix Saint-Philippe)	134 000	134 000	134 000
LIMETZ-VILLEZ	Sente des Vieux Fours et route de la Roche	76 000	76 000	76 000
LIMETZ-VILLEZ	Route de la Roche (du n° 31 au chemin des Marais)	55 000	55 000	55 000

COMMUNES	NOM DU PROJET	Programme 2022 voté le 4/02/2022	MAJ n°1 4/10/2022	MAJ n°2 28/09/2023
LIMETZ-VILLEZ	Rue du Cas Rouge (du carrefour rue de la Sergenterie au n°5 rue du Cas Rouge) et rue du Paradis (carrefour rue du Port jusqu'à la ruelle des Platigniers et rue Hauchecorne)			87 798
LONGNES	Rue de la Libération	135 000	135 000	-135 000
LONGVILLIERS	Le Petit Plessis			42 935
MAURECOURT	Avenue de Choisy (entre RD55 et chemin Ville de Paris)	170 000	170 000	170 000
MERE	Rue de la Mare Chantreuil (entre route de Galluis et n° 37), chemin Vert et chemin du Bois des Moines	95 000	95 000	95 000
MORAINVILLIERS	Grande Rue – De la Rue de la Cendrière à la Rue de Montamets (Carrefour avec la Rue des Alluets)	90 000	90 000	90 000
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Rue de Neauphle	34 931	34 931	34 931
NEUVILLE-SUR-OISE	Rue de Conflans	262 000	262 000	262 000
ORGEVAL	Rue de Feucherolles - De la Mairie jusqu'à la Rue de la Vernade (Carrefour Rue de Colombet, Rue des Joncs, Rue de la Mare)	130 000	130 000	130 000
ORGEVAL	Rue de la Grande Fontaine – De la Rue de Béthemont jusqu'à la foret (Carrefour avec la Rue de la Chapelle, la Rue du Parc, la Rue de la Chapelle Saint Jean et la Rue de la Butte)	60 000	60 000	60 000
ORGEVAL	Impasse de la Verte Salle			15 000
ORPHIN	Hameau Cerqueuse		30 000	30 000
PORCHEVILLE	Rue des Grésillons	73 400	-73 400	-73 400
SAINTE-MESME	Le Petit Ste Mesme	252 000	252 000	252 000
SAINTE-MESME	Rue Charles Legaigneur (du 1 au 76)	203 785	203 785	-203 785
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Rue de la Bruyère + escalier - Rue de la Roche Foucault - Rue de la Mairie (tronçon au niveau de l'impasse de la Ferme Le Coent)	23 000	23 000	23 000

COMMUNES	NOM DU PROJET	Programme 2022 voté le 4/02/2022	MAJ n°1 4/10/2022	MAJ n°2 28/09/2023
VILLENES-SUR-SEINE	Chemin du Raidillon – De la Rue du Maréchal Leclerc jusqu’au Domaine Privé « Les Hauts de Villennes » (Carrefour avec le Chemin de la Côte)	85 000	85 000	85 000
VILLENES-SUR-SEINE	Chemin des Iselles – Du chemin de la Sourde à la Rue de Poissy	80 000	80 000	80 000
TOTAL PROGRAMME 2022		4 026 185	3 652 585	3 336 776

AUTORISE le Président du SEY à signer la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage avec chaque collectivité inscrite aux programmes d’enfouissement.

AUTORISE le Président, à titre exceptionnel, à remplacer une opération annulée ou reportée du programme d’enfouissement des réseaux 2022 par une autre opération placée sur liste d’attente, afin de permettre une meilleure flexibilité et tenir compte des échéances budgétaires des collectivités, dans la limite du montant libéré, et dont le démarrage aurait lieu rapidement et sous réserve de l’accord du concessionnaire.

Pour extrait conforme au registre


Laurent RICHARD
 Président
 Maire de Maule
 Vice-Président du conseil départemental


 SYNDICAT D'ENERGIE
 DES YVELINES
 6, rue des Artisans
 Espace «La Bondue»
 78750 JOUARS PONTCHARTRAIN
 Tél: 01 30 68 64 10 - Fax: 01 34 81 14 89
 e-mail : accueil@scy78.fr